

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 21 MARS 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 5 – PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'évolution des carrières et les besoins du Conservatoire Maurice RAVEL,

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : A compter du **1^{er} mars 2023**, les modifications du tableau des effectifs sont les suivantes :

Création :

- *Un poste de Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de 1^{ère} catégorie à temps complet*

ARTICLE 2 : A compter du **1^{er} avril 2023**, les modifications du tableau des effectifs sont les suivantes :

Créations :

- *Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet*
- *Un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet*
- *Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (Chargé de Direction)*
- *Un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet (Chargé de Direction)*

DONT ACTE